


<p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> <p>..... SECRETARIAT GENERAL UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO PRESIDENCE SECRETARIAT GENERAL DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES</p>	<p>BURKINA FASO ----- Unité- Progrès- Justice</p> <p>10 AOUT 2022 VISA D.C.M.E.F. 25</p> 
	<p>MARCHE N°CEA-CFOREM/00/01/01/00/2022/.....</p>
	<p>Suivant appel d'offre ouvert N°2022-002/MESRI/SG/UJKZ/P/CFOREM/PRM du 24/05/2022.</p>
	<p>APPROUVE LE 10 AOUT 2022</p>
	<p>NOTIFIE LE _____</p>

OBJET :

Acquisition et installation de matériels lourds de laboratoire au profit du CEA-CFOREM

TITULAIRE :

TM DIFFUSION SARL
06 BP 9186 Ouagadougou 06
Tél : 25 33 34 08

MONTANT :

deux cent soixante-un millions trois cent quatorze mille cent trente sept (261 314 137) francs CFA TTC.

DELAI DE LIVRAISON :

Quatre-vingt-dix (90) jours

FINANCEMENT :

Budget CEA-CFOREM, EXERCICE 2022

ENTRE

Pr Jean François Silas KOBIANE, Président de l'Université Joseph KI-ZERBO, agissant au nom et pour le compte de ladite Université et désigné dans le présent marché par le terme « **AUTORITE CONTRACTANTE** ».

D'UNE PART

ET

Monsieur **Joseph SIDIBE**, Directeur de **TM DIFFUSION SARL** domicilié à Ouagadougou, 06 BP 9186 Ouagadougou 06, Tél : 25 33 34 08, inscrit au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Ouagadougou sous le N°BF **OUA 2014 B 1326**, N° IFU : **00054066 R** et désigné par le terme « **TITULAIRE**».

D'AUTRE PART

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

1. Le présent marché a pour objet l'acquisition et l'installation de matériels lourds de laboratoire au profit du CEA-CFOREM.
2. Le délai de livraison est de **quatre-vingt-dix (90) jours**.
3. Les documents suivants sont considérés et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché, dans l'ordre de priorité ci-dessous :
 - le présent marché ;
 - la facture pro forma ;
 - l'acte d'engagement ;
 - le CCAP ;
 - le cahier des prescriptions techniques;
 - le bordereau des prix unitaires;
 - le bordereau des quantités et des prix ;
 - le CCTG ;
 - le CCAG applicables aux marchés d'équipements, fournitures et services courants.



4. Le montant du marché est de **deux cent soixante un millions trois cent quatorze mille cent trente-sept (261 314 137) francs CFA TTC**.
5. En contrepartie des paiements à effectuer par l'autorité contractante au titulaire, dans les conditions indiquées dans le CCAP, le titulaire s'engage par les présentes, à exécuter le marché conformément à ses dispositions.
6. L'autorité contractante s'engage par les présentes à payer au titulaire à titre de rétribution pour l'exécution du marché, les sommes prévues dans le marché aux échéances et de la manière qui sont indiquées dans le CCAP.
7. Les paiements seront effectués sur le compte **N°023253224101, code banque : BF148, code guichet : 01001, clé RIB : 01** ouvert à **CORIS BANK** au nom **TM DIFFUSION SARL**.
8. Le marché ne sera définitif qu'après approbation par l'autorité compétente.

EN FOI DE QUOI, les parties contractantes ont apposé leur signature respective sur le présent acte, les jours et an ci-dessous mentionnés.

MARCHE N°CEA-CFOREM/00/01/01/00/2022/.....

0027

10 AOUT 2022

Lu et approuvé par le Titulaire


Dressé par le Directeur de l'Administration et des Finances de l'Université Joseph KI-ZERBO

Ouagadougou, le

Ouagadougou, le

T M DIFFUSION SARL
06 BP 9186 Ouaga 06
Tél: 25 36 40 77
Le Directeur

Joseph SIDIBE


UNIVERSITÉ JOSEPH KI-ZERBO
DAF
BURKINA FASO

Hamidou LOMPO

Approuvé par le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO

Ouagadougou, le



Pr Jean François Silas KOBIANE
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques


UNIVERSITÉ JOSEPH KI-ZERBO
Le Président

PIÈCE 5 :
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES MODIFIANT OU COMPLETANT
LE CCAG APPLICABLE AUX MARCHES D'EQUIPEMENTS, DE FOURNITURES ET DE
SERVICES COURANTS

<i>Articles</i>	Précisions ou compléments apportés	<i>Articles du CCAG complétés ou précisés</i>
Article 1	Définition des intervenants et obligations générales des parties contractantes L'autorité contractante est : L'UNIVERSITE Joseph KI-ZERBO Le titulaire est : TM DIFFUSION SARL 06 BP 9186 Ouagadougou 06 Tél : 25 33 34 08	2
Article 2	Documents contractuels <ul style="list-style-type: none"> - le présent marché ; - la facture proforma ; - l'acte d'engagement ; - le CCAP ; - le cahier des prescriptions techniques; - le bordereau des prix unitaires; - le bordereau des quantités et des prix ; - le CCTG ; - le CCAG applicables aux marchés des équipements, fournitures et services courants. <p>En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.</p>	3
Article 3	Délai contractuel et lieu de livraison Le délai de livraison est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer la livraison. Le lieu de livraison : CEA-CFOREM de l'Université Joseph KI-ZERBO	5 5.1 5.2
Article 4	Régime fiscal Le régime fiscal applicable est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> • régime de droit commun (toutes taxes comprises) <u> X </u> • autre régime (hors taxes hors douane) _____ 	8
Article 5	Droit applicable Le droit applicable est le droit : _____Burkinabé_____	12
Article 6	Élection de domicile Toutes les notifications au titulaire seront adressées au lieu suivant : 06 BP 9186 Ouagadougou 01 Tél : 25 33 34 08. En cas d'absence à l'adresse indiquée, les notifications seront valables lorsqu'elles auront été déposées à la mairie de son domicile.	16
	Assurances du matériel et des immeubles mis à la disposition du titulaire	23

Article 7	Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent marché pour les montants minimum indiqués ci-après : Sans objet	
Article 8	Emballage Le type d'emballage à utiliser est d'origine	27
Article 9	Variation des prix : Les prix sont fermes et non révisables : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (si révisables, préciser la formule de révision)	32
Article 10	Retard dans l'exécution et pénalités de retard Le marché pourra être résilié lorsque le montant des pénalités atteint un seuil de : 5% du montant du marché Les pénalités de retard sont calculées par application du taux suivant : 1/2000 ^e du montant hors taxes du matériel livré en retard, par jour calendaire de retard.	34
Article 11	Réception Le lieu de réception est : CEA-CFOREM de l'Université Joseph KI-ZERBO Le délai de réception est : 15 jours maximum à compter de la date de demande de réception. Les conditions de réception sont les suivantes : à la demande du titulaire ; les réceptions seront prononcées par une commission constituée conformément au décret n°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement de marchés publics et des délégations de service public, ensemble son modificatif.	35
Article 12	Inspections et essais Les inspections et essais exigés sont les suivants : <input type="checkbox"/> sans objet <input type="checkbox"/> Le lieu des inspections et essais est le suivant <input type="checkbox"/> sans objet <input type="checkbox"/>	37 37.1 37.2
Article 13	Opérations de vérification Les éléments de vérification sont les suivants : La qualité et la quantité conformément aux dispositions du marché.	38
Article 14	Obligation au titre de la garantie : Il est prévu une garantie de un (01) an.	45
Article 15	Service après vente Un service après vente est requis : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> Le délai d'approvisionnement en pièces de rechange est Sans Objet <input type="checkbox"/>	46
Article 16	Avance forfaitaire de démarrage Il est prévu une avance de démarrage : Oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> Les autres conditions et modalités d'octroi de l'avance de démarrage sont : sans objet. Les modalités et conditions de remboursement sont : sans objet <input type="checkbox"/>	56
Article 17	Paiement des acomptes Il n'est pas prévu d'acompte <input checked="" type="checkbox"/> - Cependant, les paiements s'effectueront de la manière suivante : - 95% du montant du contrat après la réception provisoire (ou 100% si le titulaire a constitué une caution couvrant la période de garantie). - 05% du montant du contrat après la réception définitive. Il est prévu des acomptes <input type="checkbox"/> Les modalités de paiement des acomptes sont les suivantes : <input type="checkbox"/> Sans Objet	58
Article 18	Garanties financière - Le titulaire devra constituer une garantie de bonne exécution de 5% du montant du marché; - Le titulaire devra constituer une retenue de garantie de 5% du montant du marché ; - Les autres garanties financières autres que les cautionnements sont <input type="checkbox"/> Sans Objet	61
Article 19	Remboursement des avances Le remboursement de l'avance est fait sur le montant de la somme à payer selon la formule <input type="checkbox"/> sans objet <input type="checkbox"/> .	62

Article 20	<p align="center">Nantissement</p> <p>a) le service chargé de la liquidation des sommes dues est la Direction de l'Administration et des Finances de l'UJKZ ;</p> <p>b) le comptable ou l'organisme chargé des paiements est le comptable principale de l'UJKZ;</p> <p>c) le fonctionnaire chargé de fournir au Titulaire du marché ainsi qu'aux bénéficiaires des nantissements, les renseignements et états est le Directeur de l'Administration et des Finances de l'UJKZ.</p>	64
Article 21	<p align="center">Résiliation</p> <p>Le marché pourra être résilié dans les conditions prévues par les dispositions des articles 159 et 160 du décret n°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement de marchés publics et des délégations de service public, ensemble son modificatif.</p>	69-70
Article 22	<p align="center">Règlement des différends</p> <p>Toute contestation ou tout différend sera soumis à l'ARCOP. A défaut d'un règlement amiable, le litige sera porté devant le tribunal compétent</p>	72
Article 23	<p align="center">Références aux textes</p> <p>Pour tous les cas non prévus aux articles du présent marché , il sera fait application du CCAG applicable aux marchés de fournitures, d'équipements et de services courants ainsi que des dispositions du décret n°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement de marchés publics et des délégations de service public, ensemble son modificatif.</p>	
	<p align="center">Récapitulatifs des articles du CCAG complétés ou précisés :2,3,5,8,12,16,23,27,32,34,35,37,38,45,46,56,58,61,62,64,69,70,72.</p>	

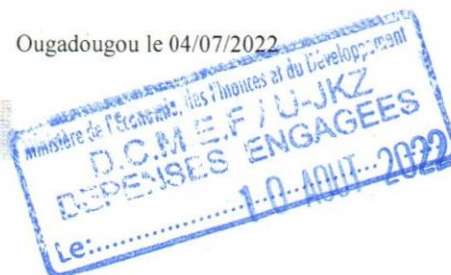
TM Diffusion sarl

Tél. : (+226) 25 33 34 08
Atelier : (+226) 25 30 27 52

Matériel Médical – Instruments Chirurgicaux – Equipements
et Réactifs de Laboratoire – Maintenance Biomédicale

Ougadougou le 04/07/2022

FACTURE PROFORMA N°0105/22/TM



Client : Université Joseph KI - ZERBO

Objet AAO N° 2022-002/ MESRI/SG/UJKZ/P/CFOREM/PRM pour l'acquisition
et l'installation de matériels lourds de laboratoire au profit du CEA-CFOREM

Article (s) N°	Description (Désignation)	Date de livraison (délais)	Quantité (Nombre d'unités)	Prix unitaire	Prix total par article (colonne 4 X colonne5)
1	Analyseur de stabilité des émulsions, crèmes et pommades	90 jrs	1	73 600 764	73 600 764
2	Chaine HPLC avec un détecteur DAD	90 jrs	1	130 054 407	130 054 407
3	Système de production d'eau Ultra Pure approprié pour une utilisation avec AAS, ICP, MS, HPLC, GC, TOC et analyse organique	90 jrs	1	14 404 555	14 404 555
4	Microscope modulaire à fluorescence, équipé de caméra	90 jrs	1	30 031 781	30 031 781
5	Autoclave vertical de stérilisation de 80 litres	90 jrs	1	10 629 810	10 629 810
Prix total hors TVA					258 721 317
Montant TVA (18%) (ITEM 3)					2 592 820
Prix total toutes taxes comprises					261 314 137

Arreté la presente LA présente Facture Proforma à la somme de :

DEUX CENT SOIXANTE UN MILLION TROIS CENT QUATORZE MILLE CENT TRENTE SEPT (261 314 137) FCFA TTC

DEUX CENT CINQUANTE HUIT MILLIONS SEPT CENT VINGT UN MILLE TROIS CENT DIX SEPT (258 721 317) FCFA HORS TA

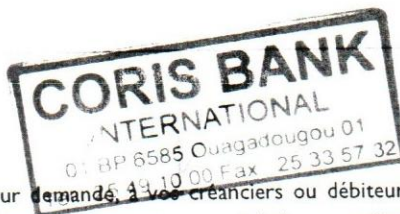
DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE HUIT CENT VINGT (2 592 820) FCFA TVA 18%

TM DIFFUSION SARL
Le Directeur BP 9186 Ouagadougou 06

Tél: 25 33 34 08

Le Directeur

Joseph SIDIBE



Relevé d'identité bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, à leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prelevements etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreur ou retard d'imputation.

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
BFI48	01001	023253224101	01	OUAGADOUGOU 01
IBAN : BFI4 8010 0102 3253 2241 0101				SWIFT : CORIBFBF

Adresse
TM DIFFUSION SARL
06 BP 9186 OUAGADOUGOU 06
OUAGADOUGOU

NOS CORRESPONDANTS EN EUROPE :

EN EURO UNIQUEMENT
SOCIETE GENERALE (FRANCE)
Code SWIFT: SOGEFRPP

COMMERZBANK (ALLEMAGNE)
Code SWIFT: COBADEFF

EN EURO ET DOLLAR
BHF- BANK (ALLEMAGNE)
Code SWIFT: BHFBOEFF

Ecobank International (FRANCE)
Code SWIFT: ECOCFRPP

